



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 19 février 2014 — N° 109

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Pelletier (Rimouski) fait une déclaration afin de souligner la Journée des dépanneurs à l'Assemblée nationale.

M. Carrière (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner la Journée des dépanneurs à l'Assemblée nationale.

M. McKay (Repentigny) fait une déclaration concernant le Défi 30 heures.

M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Luce Lamarche.

M. Spénard (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de souligner la visite de l'hôtel du Parlement par des élèves du Centre de formation en entreprise et récupération de Beauce.

19 février 2014

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration concernant le Centre de santé et de services sociaux de La Matapédia.

M. Khadir (Mercier) fait une déclaration concernant la Journée mondiale de la justice sociale.

M. Gaudreault (Jonquière) fait une déclaration afin de souligner la 30^e édition de Saguenay en neige.

Mme Charlebois (Soulanges) fait une déclaration afin de féliciter l'équipe de cheerleaders Les Pionniers.

Mme Ouellet (Vachon) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Anyela Vergara.

À 9 h 57, Mme Poirier, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 13.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Paradis (Brome-Missisquoi) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 593 Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale de Brome-Missisquoi par Brome-Missisquoi–Shefford

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 593.

M. Khadir (Mercier) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 591 Loi visant à interdire l'exploration et l'exploitation du pétrole et des gaz de schiste

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 591.

M. D'Amour (Rivière-du-Loup–Témiscouata) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 592 Loi modifiant le nom de la circonscription électorale de Rivière-du-Loup–Témiscouata

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 592.

19 février 2014

Dépôts de documents

Mme Marois, première ministre, dépose :

Le Livre blanc sur la Politique québécoise de la jeunesse.

(Dépôt n° 1567-20140219)

M. Gaudreault, ministre des Transports, dépose :

Le rapport d'évaluation 2013 - Cinémomètres photographiques et systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges;

(Dépôt n° 1568 -20140219)

Le plan stratégique 2013-2015 du ministère des Transports.

(Dépôt n° 1569-20140219)

M. St-Arnaud, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel des activités du Secrétariat à la sélection des candidats à la fonction de juge, pour la période du 1^{er} février 2013 au 31 janvier 2014.

(Dépôt n° 1570-20140219)

M. Blanchet, ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, dépose :

Le rapport quinquennal 2008-2013 de mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

(Dépôt n° 1571-20140219)

19 février 2014

M. Bédard, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées les 12 et 13 novembre 2013 par M. Le Bouyonnec (La Prairie) concernant la modification de la signalisation à l'intersection Saint-Jean/de la Bataille Nord et Sud, à La Prairie.

(Dépôt n° 1572-20140219)

M. le président dépose :

Le rapport du Vérificateur de général du Québec intitulé *Vérification de l'information financière et autres travaux connexes*. Ce rapport contient les résultats de l'analyse de la mise à jour économique et financière, la vérification particulière concernant l'attribution d'un contrat de services professionnels par le Tribunal administratif du Québec, ainsi qu'une présentation de son contenu. Ces rapports font partie du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2013-2014*.

(Dépôt n° 1573-20140219)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Gaudreault (Hull) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 996 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une modification de la Loi sur le tabac afin de protéger les jeunes.

(Dépôt n° 1574-20140219)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Bouillé (Iberville) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 499 citoyens et citoyennes de la circonscription d'Iberville, concernant le maintien des services à la Maison Miclette.

(Dépôt n° 1575-20140219)

19 février 2014

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, deux extraits de pétition concernant une modification de la Loi sur le tabac afin de protéger les jeunes sont déposés :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 1 350 citoyens et citoyennes du Québec, par M. Khadir (Mercier) au nom de Mme David (Gouin);
(Dépôt n° 1576-20140219)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 1 009 citoyens et citoyennes du Québec, par M. Le Bouyonnec (La Prairie).
(Dépôt n° 1577-20140219)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Martel (Nicolet-Bécancour) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 71 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la modification de la Loi sur les coopératives de services financiers.
(Dépôt n° 1578-20140219)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Billette (Huntingdon) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 000 citoyens et citoyennes du Québec et de la circonscription de Huntingdon, concernant une modification de la Loi sur le tabac afin de protéger les jeunes.
(Dépôt n° 1579-20140219)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

19 février 2014

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Blais (Saint-Henri–Sainte-Anne) dépose :

Copie de deux lettres, en date du 24 janvier 2014, adressées à M. Michael Bury, Commissaire aux plaintes et à la qualité des services du CLSC du Haut St-Laurent et à M. Stéphane Billette, député de Huntingdon, transmises par Mme Jeannette R. Martin, concernant le maintien des aînés à domicile et des coupures de soins.

(Dépôt n° 1580-20140219)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Paradis (Brome-Missisquoi), conjointement avec M. Marceau, ministre des Finances et de l'Économie, M. Dubé (Lévis), M. Khadir (Mercier), M. Rathé (Blainville) et Mme Houda-Pepin (La Pinière), propose :

QUE la Commission des finances publiques entende pour une durée de 3 heures le Vérificateur général du Québec, le mardi 11 mars 2014, suite au dépôt de son rapport d'analyse de la mise à jour économique du gouvernement de novembre 2013.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **86** en annexe)

Pour : **110** Contre : **0** Abstention : **1**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Le Bouyonnec (La Prairie), conjointement avec M. Bergeron, ministre de la Sécurité publique, M. Pelletier (Rimouski), M. Carrière (Chapleau), M. Rathé (Blainville) et Mme Houda-Pepin (La Pinière), propose :

19 février 2014

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée des dépanneurs en saluant le service méritant que rendent au quotidien les 50 000 propriétaires, gérants et employés des 6 000 dépanneurs du Québec qui forment une grande industrie et qui souhaitent voir leur réglementation allégée et modernisée pour créer encore plus de croissance, d'emplois et de richesse partout au Québec.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

M. Khadir (Mercier) présente une motion concernant la modernisation du cadre législatif régissant l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures pour la protection des sources d'eau potable par les municipalités; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale à l'égard du projet de loi n° 60, Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 37, Loi interdisant certaines activités destinées à rechercher ou à exploiter du gaz naturel dans le schiste.

Mme Poirier, première vice-présidente, donne les avis suivants :

19 février 2014

- la Commission de la santé et des services sociaux poursuivra ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard des conditions de vie des adultes hébergés en centre d'hébergement et de soins de longue durée;
- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition portant sur la gestion administrative et la gouvernance du Centre hospitalier de l'Université de Montréal; puis en séance publique afin d'entendre le Centre hospitalier de l'Université de Montréal; et enfin en séance de travail afin de statuer sur les observations, conclusions et recommandations à la suite de cette audition.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 18 février 2014, sur la prise en considération du rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 52, Loi concernant les soins de fin de vie.

Le débat terminé, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 28, Loi instituant le nouveau Code de procédure civile.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, Mme Poirier, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

19 février 2014

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de M. St-Arnaud, ministre de la Justice, est ajourné.

Les travaux reprennent à 15 h 04.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Le Bouyonec (La Prairie) propose :

QUE la Commission des finances publiques fasse toute la lumière sur les circonstances entourant l'investissement de 2 999 999,70 \$ du Fonds de solidarité FTQ dans la société Capital BLF en juillet 2008 et qu'à cette fin, la commission entende l'ancien président et chef de la direction de Capital BLF, M. Claude Blanchet, ainsi que toutes les personnes qu'elle jugera nécessaire de convoquer;

QUE l'exposé de M. Claude Blanchet soit d'une durée maximale de 15 minutes et que les échanges avec les membres de la commission soient d'une durée maximale de 3 heures;

QUE la durée maximale de l'exposé pour chacun des autres intervenants, le cas échéant, soit de 10 minutes et que les échanges avec les membres de la commission soient d'une durée maximale de 80 minutes;

QUE la commission fasse rapport à l'Assemblée au plus tard le 18 mars 2014, à moins que la commission en décide autrement;

Enfin, que cette motion devienne un ordre de l'Assemblée.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Cousineau, deuxième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 36 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 24 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 33 minutes sont allouées au 2^e groupe d'opposition; et 7 minutes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué aux groupes parlementaires en proportion de leur représentation à l'Assemblée. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel) propose :

QUE la motion du député de La Prairie soit amendée de la manière suivante : à la cinquième ligne, après le mot « entende », insérer les mots « la première ministre, »;

Après le 1^{er} paragraphe, insérer le paragraphe suivant : « QUE l'exposé de la première ministre soit d'une durée maximale de 15 minutes et que les échanges avec les membres de la commission soient d'une durée maximale de 3 heures; ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE la Commission des finances publiques fasse toute la lumière sur les circonstances entourant l'investissement de 2 999 999,70 \$ du Fonds de solidarité FTQ dans la société Capital BLF en juillet 2008 et qu'à cette fin, la commission entende la première ministre, l'ancien président et chef de la direction de Capital BLF, M. Claude Blanchet, ainsi que toutes les personnes qu'elle jugera nécessaire de convoquer;

QUE l'exposé de la première ministre soit d'une durée maximale de 15 minutes et que les échanges avec les membres de la commission soient d'une durée maximale de 3 heures;

19 février 2014

QUE l'exposé de M. Claude Blanchet soit d'une durée maximale de 15 minutes et que les échanges avec les membres de la commission soient d'une durée maximale de 3 heures;

QUE la durée maximale de l'exposé pour chacun des autres intervenants, le cas échéant, soit de 10 minutes et que les échanges avec les membres de la commission soient d'une durée maximale de 80 minutes;

QUE la commission fasse rapport à l'Assemblée au plus tard le 18 mars 2014, à moins que la commission en décide autrement;

Enfin, que cette motion devienne un ordre de l'Assemblée.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Le Bouyonnec (La Prairie) accepte la proposition d'amendement de Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel).

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Le Bouyonnec (La Prairie) et sur la motion d'amendement de Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel).

Le débat terminé, la motion d'amendement de Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel) est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, les votes sur la motion d'amendement proposée par Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel) et sur la motion proposée par M. Le Bouyonnec (La Prairie) sont reportés à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la prise en considération du rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 28, Loi instituant le nouveau Code de procédure civile.

Le débat terminé, le rapport est adopté.

19 février 2014

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. St-Arnaud, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 28, Loi instituant le nouveau Code de procédure civile, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom de Mme de Santis (Bourassa-Sauvé).

À 18 heures, M. Ouimet, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 20 février 2014, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON

19 février 2014

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Paradis (Brome-Missisquoi), conjointement avec M. Marceau, ministre des Finances et de l'Économie, M. Dubé (Lévis), M. Khadir (Mercier), M. Rathé (Blainville) et Mme Houda-Pepin (La Pinière) :

(Vote n° 86)

POUR - 110

Arcand (PLQ)	Diamond (PLQ)	Lessard (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Beaudoin (PQ)	Drainville (PQ)	Lévesque (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bergeron (PQ)	Drolet (PLQ)	Lisée (PQ)	Roy (PQ)
Bergman (PLQ)	Dubé (CAQ)	Malavoy (PQ)	(Bonaventure)
Bérubé (PQ)	Duchesneau (CAQ)	Maltais (PQ)	Roy (CAQ)
Billette (PLQ)	Dufour (PQ)	Marceau (PQ)	(Arthabaska)
Blais (PLQ)	Dutil (PLQ)	Marcoux (PLQ)	Roy (CAQ)
Blanchet (PQ)	Ferland (PQ)	Marsan (PLQ)	(Montarville)
Bolduc (PLQ)	Fournier (PLQ)	Martel (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
(Mégantic)	Gadoury-Hamelin (PQ)	McKay (PQ)	Sklavounos (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Ménard (PLQ)	Spénard (CAQ)
(Jean-Talon)	(Jonquière)	Moreau (PLQ)	St-Amand (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Gaudreault (PLQ)	Morin (PLQ)	St-Arnaud (PQ)
Bouillé (PQ)	(Hull)	Ouellet (PQ)	St-Laurent (CAQ)
Boulet (PLQ)	Gautrin (PLQ)	Ouimet (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Bureau-Blouin (PQ)	Goyer (PQ)	(Fabre)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Hébert (PQ)	Pagé (PQ)	Thériault (PLQ)
Cardin (PQ)	Heurtel (PLQ)	Paradis (PLQ)	Therrien (PQ)
Carrière (PLQ)	Hivon (PQ)	Pelletier (PQ)	Traversy (PQ)
Champagne (PQ)	Houda-Pepin (IND)	(Saint-Hyacinthe)	Trottier (PQ)
Chapadeau (PQ)	Iracà (PLQ)	Pelletier (PQ)	Trudel (PQ)
Charbonneau (PLQ)	James (PLQ)	(Rimouski)	(Saint-Maurice)
Charlebois (PLQ)	Kelley (PLQ)	Picard (CAQ)	Trudel (CAQ)
Claveau (PQ)	Kotto (PQ)	Poëti (PLQ)	(Charlesbourg)
Cloutier (PQ)	Larouche (PQ)	Proulx (PQ)	Turcotte (PQ)
Couillard (PLQ)	Le Bouyonnec (CAQ)	Reid (PLQ)	Vallée (PLQ)
D'Amour (PLQ)	Leclair (PQ)	Richard (PQ)	Vallières (PLQ)
Daneault (CAQ)	L'Écuyer (PLQ)	(Duplessis)	Vien (PLQ)
De Courcy (PQ)	Legault (CAQ)	Richard (PQ)	Villeneuve (PQ)
de Santis (PLQ)	Léger (PQ)	(Îles-de-la-Madeleine)	Weil (PLQ)
Deltell (CAQ)	Lelièvre (PQ)	Richer (PQ)	Zakaïb (PQ)

ABSTENTION - 1

Khadir (IND)